



CHARTRE DES THESES D'EXERCICE POUR LE DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



Ce document a pour objectif de faciliter la démarche de l'étudiant en Sciences Pharmaceutiques qui doit rédiger sa « thèse d'exercice ». Il donne divers conseils et précise les règles que l'étudiant doit respecter pour l'obtention de ce diplôme.

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES.....	3
* En quoi consiste la thèse d'exercice ?	3
* Quand l'étudiant doit-il se préoccuper de la thèse ?	3
* Démarches administratives.	4
CONSEILS POUR LA REALISATION DU MANUSCRIT DE THESE.....	9
* Règles générales (choix du sujet, manuscrit, soutenance)	9
* Mise en forme du manuscrit	10
SCHEMA RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ETAPES DE LA THESE	13

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

* En quoi consiste la thèse d'exercice ?

La thèse comprend la rédaction d'un manuscrit dactylographié et une soutenance orale de ce travail devant un jury.

Le manuscrit est préparé par l'étudiant sous la responsabilité d'un Directeur de thèse et rédigé en français sur un sujet défini avec ce Directeur, et proposé pour approbation au Président du jury.

« Préparer sa thèse » implique la démarche suivante :

- Choisir un sujet en fonction de ses attirances propres,
- Délimiter très précisément le sujet et le champ d'investigation, **en vérifiant que ce sujet n'a pas été traité durant les 5 dernières années au sein de l'Université de Caen Normandie, et en discutant de l'originalité du sujet avec le Directeur de thèse,**
- Effectuer les recherches bibliographiques appropriées en utilisant les bases de données adaptées ainsi que les bibliothèques mises à disposition sur les différents Campus de l'Université,
- « Digérer » cette bibliographie afin de pouvoir l'utiliser judicieusement dans l'exposé des faits, l'argumentation et la discussion,
- Enfin, rédigier le manuscrit selon sa propre personnalité, mais toujours de façon claire et concise, en respectant la syntaxe et l'orthographe de la langue française et en satisfaisant aux règles de plan et d'utilisation des références.
- Attention : le degré de similarité du manuscrit avec des documents déjà existants fera l'objet d'une vérification en utilisant un logiciel adéquat.

* Quand l'étudiant doit-il se préoccuper de la thèse ?

Selon le texte de loi rappelé ci-dessous (Article 23 de l'Arrêté 8 avril 2013 modifié par Arrêté du 26 novembre 2018 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027356819/>), l'étudiant peut soutenir sa thèse d'exercice **une fois la 5^{ème} année validée.**

Pour les étudiants en pharmacie – excepté ceux ayant réalisé la filière internat (voir ci-après) –, la thèse devra de plus être soutenue **au plus tard dans les deux ans** qui suivent la validation de la 6^{ème} année.

Nous conseillons vivement de soutenir avant la fin de la 6^{ème} année et de prévoir environ 12 mois entre le choix du sujet et la soutenance.

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (modifié par Arrêté du 26 novembre 2018)

TITRE Ier : ORGANISATION DE LA FORMATION EN VUE DU DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Chapitre IV : La thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Article 23

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

La thèse consiste en un mémoire dactylographié préparé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. Le sujet de thèse peut porter sur des thèmes en rapport avec :

- la pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle ;
- le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- l'évolution des pratiques professionnelles ;
- l'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier ;
- l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel ;
- une recherche expérimentale et/ou clinique.

Le sujet est approuvé par un enseignant-chercheur exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle est inscrit l'étudiant.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques autorise la soutenance de la thèse.

Pour les internes en Pharmacie (options Biologie Médicale et Pharmacie hospitalière), le sujet de la thèse doit être défini avant la fin de la phase socle et la thèse doit être soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement. La validation de la thèse permet l'entrée en phase de consolidation, sous réserve de la validation de la phase 2.

*** Démarches administratives.**

- Inscription en année de thèse.

En tout premier lieu, l'étudiant doit s'inscrire sur le site de l'Université de Caen Normandie en année de thèse. La version d'étape concernée est « DEPHAR - Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie ».

Cette inscription permet de soutenir une thèse du 1^{er} septembre de l'année en cours jusqu'à la fermeture administrative de la scolarité pour congés d'hiver en décembre de l'année suivante.

- **Choix du jury.**

Directeur de thèse

Le Directeur de thèse est obligatoirement un des membres du jury, désigné par le Directeur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques. Il peut également exercer les fonctions de Président du jury (à la condition d'être un enseignant-chercheur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques disposant d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) : Maître de Conférences - HDR ou Professeur). La liste des enseignants-chercheurs est à télécharger sur e-campus – SANTE – Thèse d'exercice : <https://ecampus.unicaen.fr/course/view.php?id=29353>

Le Directeur de thèse, enseignant-chercheur de la Faculté ou personne extérieure à l'Université, assure le suivi pédagogique de la thèse. Il doit de ce fait, présenter les compétences nécessaires, tant pédagogiques que professionnelles, au bon suivi de la thèse, en fonction du sujet de thèse traité. L'adéquation de ces compétences est évaluée par le Directeur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques.

Le Directeur de thèse autorise également la soutenance de thèse en signant le document « **Autorisation de soutenance** » que l'étudiant téléchargera sur le site de l'UFR <https://ufr-sante.unicaen.fr/formations/sciences-pharmaceutiques/these-dexercice/>

Membres du jury

Selon l'Arrêté du 8 avril 2013 (modifié par Arrêté du 26 novembre 2018) :

*Art.24, - Le jury, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, comprend **au moins trois membres, dont le directeur de thèse** :*

— un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, **président** ;

— **deux autres membres**, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Un praticien des armées peut faire partie d'un jury de thèse.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien. Il peut le cas échéant demander des modifications.

- **Pour les étudiants internes :**

PHARMACIE HOSPITALIERE (Arrêté du 4 octobre 2019)

- La **thèse** conduisant au **diplôme d'Etat de docteur en pharmacie** est soutenue devant un jury présidé par un enseignant-chercheur des disciplines pharmaceutiques titulaire et habilité à diriger des recherches et composé **d'au moins quatre membres** dont deux enseignants titulaires des disciplines pharmaceutiques désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant

des formations pharmaceutiques concerné et un **praticien hospitalier pharmacien**. Un pharmacien des armées peut faire partie du jury de thèse.

- Dans le cadre de la validation de son **diplôme d'études spécialisées (DES)**, l'étudiant présente un **mémoire (différent du manuscrit de thèse)** devant un jury pluridisciplinaire comportant une présentation orale d'environ 30 minutes suivie d'un échange avec le jury d'environ 30 minutes. La soutenance fait l'objet d'un rapport rédigé par le jury. Le jury est composé d'au moins 4 membres dont au moins un des membres est enseignant des disciplines couvertes par le DES dans une UFR dispensant des formations pharmaceutiques et titulaire de l'HDR, 2 enseignants titulaires hospitalo-universitaires de la spécialité, 1 pharmacien praticien hospitalier. Au moins 2 membres du jury sont spécialistes du domaine concerné par le mémoire.

BIOLOGIE MEDICALE (Arrêté du 11 septembre 2020)

- La **thèse** est un travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale. Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant en liaison, pour les internes des hôpitaux des armées et les assistants des hôpitaux des armées, avec le médecin des armées mentionné à l'article R. 632-50 du code de l'éducation ou le pharmacien des armées mentionné à l'article D. 633-31 du même code. Il est mentionné au contrat de formation.
- La thèse conduisant au **diplôme d'Etat de docteur en pharmacie** est soutenue devant un jury présidé par un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches, titulaire des disciplines pharmaceutiques. Le jury de thèse est composé **d'au moins trois membres** désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Deux membres du jury sont titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Un praticien des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.

La thèse est soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement.

- Dans le cadre de la validation de son **diplôme d'études spécialisées (DES)**, l'étudiant présente un **mémoire (différent ou dans la continuité du manuscrit de thèse*)**. Le travail est évalué par un "expert" de la discipline et le mémoire fait l'objet d'une présentation orale de 20 minutes suivie de question et d'un échange avec le jury pendant environ 30 minutes.

* Il est à noter qu'un travail expérimental doit être réalisé soit pour la thèse soit pour le mémoire de DES.

- **Formulaire de dépôt du sujet de thèse.**

Le sujet de thèse est choisi par l'étudiant en accord avec le Directeur de thèse et doit être approuvé par le Président du jury.

L'enregistrement du sujet de thèse, qui peut se faire dès l'inscription en 4^{ème} année d'études, est réalisé en utilisant le **formulaire de dépôt du sujet de thèse** (à télécharger sur le site de l'UFR <https://ufr-sante.unicaen.fr/formations/sciences-pharmaceutiques/these-dexercice/>).

Le formulaire mentionne également que le Directeur de thèse et l'étudiant **ont lu** la présente charte et **qu'ils s'engagent en le signant à respecter cette charte des thèses**. Ce formulaire doit de plus obligatoirement être signé au préalable par le Président du jury et être déposé au service de la scolarité (manon.brunet@unicaen.fr) au plus tard 5 semaines avant la soutenance.

L'enregistrement du sujet de thèse est valable jusqu'à la soutenance. En revanche, cet enregistrement devient caduc s'il n'y a pas d'avancement dans les travaux de rédaction du manuscrit dans les 2 ans à partir de la date de dépôt du sujet.

En cas de changement de Directeur de thèse ou de sujet de thèse, l'étudiant doit remplir un nouveau formulaire de dépôt **et prévenir les anciens membres du jury de ce changement**.

- **Enregistrement de la thèse auprès de la bibliothèque universitaire (BU).**

L'étudiant peut publier sa thèse d'exercice en ligne sur la plateforme DUMAS hébergée par le CNRS, au sein d'une collection dédiée à l'UFR Santé de l'Université de Caen. Pour cela, il suffit de donner son autorisation de diffusion en cochant les cases correspondantes du bordereau d'enregistrement de la thèse.

Cette diffusion permet à chaque thèse d'être référencée dans tous les grands moteurs de recherche et de bénéficier d'une visibilité internationale inaccessible à une thèse imprimée.

Avant le dépôt de l'exemplaire du manuscrit dactylographié à la scolarité, l'étudiant doit prendre contact avec la BU Santé (PFRS, 2 rue des Rochambelles à Caen) pour faire valider le bordereau d'enregistrement de sa thèse comprenant l'autorisation de diffusion de celle-ci.

Tout d'abord, ce bordereau est à télécharger sur le site de l'UFR <https://ufr-sante.unicaen.fr/formations/sciences-pharmaceutiques/these-dexercice/>.

Ensuite, le remplir de façon électronique puis l'envoyer à l'adresse suivante : bu.madeleinebres.theses@unicaen.fr

Dans les 48 heures un bibliothécaire répondra, soit pour demander de compléter ou rectifier le bordereau, soit pour signaler que l'étudiant peut venir le récupérer à la bibliothèque.

Dans ce dernier cas, rendez-vous au bureau de renseignements, à l'étage de la BU Santé, durant ses horaires d'ouverture (hors nocturnes) et s'adresser au bibliothécaire en poste, qui remettra à l'étudiant à la fois ce bordereau et l'attestation prouvant que l'étudiant est en règle avec la bibliothèque.

- **Documents à déposer au service de la scolarité pour la soutenance.**

L'étudiant doit déposer **3 semaines et 3 jours avant la soutenance** :

- l'attestation de la BU,
- le bordereau d'enregistrement de la thèse validé par la BU dûment signé,
- l'autorisation de soutenance signée par le Directeur de thèse,
- 1 exemplaire du manuscrit dactylographié signé par le Président du jury et par le Directeur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques, ce qui implique que cet exemplaire correspond à la version définitive,
- et le Fichier PDF du manuscrit nommé : NOM-prenom.pdf (sans accent), qui est à envoyer à l'adresse mail suivante : manon.brunet@unicaen.fr

- **Soutenance et délivrance du diplôme.**

La soutenance de thèse est subordonnée à l'accord du Directeur de thèse. Elle a lieu à une date fixée par l'étudiant avec le service de la scolarité (après avoir obtenu tous les accords nécessaires des membres du jury).

Avant la soutenance, le Président du jury propose à l'étudiant de prêter le serment de Galien à l'issue des délibérations.

A l'issue de la soutenance, un formulaire est remis par le jury au service de la scolarité, sur lequel sera indiqué si l'étudiant doit effectuer ou non des corrections sur sa thèse, et si oui, à quel(s) endroit(s). Le (la) responsable des thèses transmet alors à l'étudiant ce document en version papier ou en version numérique. L'étudiant dispose alors de 15 jours pour effectuer ces corrections et fournir à nouveau au service de la scolarité l'exemplaire et le fichier pdf du manuscrit corrigés.

Le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie n'est délivré qu'aux étudiants ayant validé les enseignements théoriques, dirigés et pratiques, les stages obligatoires du cursus en Sciences Pharmaceutiques et soutenu la thèse d'exercice avec succès.

Si le titre de Docteur en Pharmacie est décerné après soutenance, le service de la scolarité remet alors à l'étudiant une attestation de réussite. Cette attestation peut être utilisée en attendant le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie en tant que tel, qui lui, sera délivré sous 6 mois par le service de scolarité de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques (consulter la demande de retrait des diplômes sur le site de l'UFR <https://ufr-sante.unicaen.fr/formations/sciences-pharmaceutiques/these-dexercice/>).

CONSEILS POUR LA REALISATION DU MANUSCRIT DE THESE

*** Règles générales (choix du sujet, manuscrit, soutenance)**

Choix du sujet :

Ce choix est évidemment guidé par l'intérêt personnel de l'étudiant pour une matière ou un domaine particulier de la Santé. Il peut proposer ses propres idées, ce qui pourra apporter une certaine originalité et témoignera de sa motivation.

Il y a globalement deux « catégories » de thèses :

- Celles qui traitent de sujets de synthèse bibliographique,
- Celles qui résultent de travaux personnels.

Les premières sont encore les plus fréquentes (environ 2/3 des thèses de pharmacie), il est donc essentiel que l'étudiant s'assure que les sujets proposés répondent au triple critère : « utilité, originalité, actualité ».

Si un travail personnel a été réalisé pendant la 5^{ème} année hospitalo-universitaire (dans une unité de soin, à la pharmacie, dans un laboratoire de biologie, de recherche), il est évidemment judicieux d'en faire son sujet de thèse, qui n'en sera que plus personnel.

Si un travail personnel a été réalisé pendant la 5 ou 6^{ème} année industrie (stages industriels), il est évidemment judicieux d'en faire son sujet de thèse, qui n'en sera que plus personnel.

Manuscrit :

L'étudiant rédige, avec l'aide de son Directeur de thèse, une version de son manuscrit de thèse. L'étudiant propose aux membres du jury de relire et corriger cette version s'ils le souhaitent. Une fois toutes les corrections effectuées par l'étudiant, le Directeur de thèse, avec l'accord des autres membres du jury, autorisera ou non la soutenance.

Nous vous rappelons que le **plagiat** constitue un délit de contrefaçon (Art. L335-3 du Code de la propriété intellectuelle). Toute citation doit être identifiée comme telle et sa source citée dans la bibliographie. Il en va de même pour toutes figures, tableaux ou illustrations qui ne seraient pas de la main de l'auteur.

Soutenance de thèse :

La soutenance de thèse consiste en une présentation orale du manuscrit rédigé sur environ vingt minutes, suivie d'une discussion avec le jury. La soutenance est publique. Un même jury peut entendre les soutenances de thèses successives de plusieurs candidats avant de délibérer.

A l'issue de la délibération, le jury rend publiques ses décisions qui ne peuvent être que :

- Thèse refusée : dans ce cas, le jury précisera à l'étudiant ses obligations en vue d'une nouvelle soutenance.
- Thèse acceptée (avec ou sans corrections du manuscrit) avec la mention « Passable », « Assez bien », « Bien », « Très bien » selon un barème de calcul de mention. Selon l'appréciation du jury et avec l'aide du barème de calcul de mention, une thèse acceptée avec la mention « Très bien » pourra être proposée à un prix de thèse (cf Annexe 1).

* **Mise en forme du manuscrit**

Votre manuscrit doit être rédigé selon les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Nombre de pages (environ 80-100 pages, annexes et bibliographie incluses).
- Pagination et taille des caractères et polices :
 - o La pagination commence après le sommaire
 - o La pagination doit être continue sur l'ensemble des différentes formes englobant les annexes, les figures, les tableaux et la bibliographie
- Marges : 2,5 cm à gauche, 2,5 cm à droite, 1,5 cm en haut et 2 cm en bas
- Taille de police : 11 ou 12 points pour le corps du texte, 10 points pour les légendes et notes de bas de page.
- Type de police : utiliser la même police pour l'ensemble du mémoire (polices les plus courantes : arial, courier, times new roman, helvetica, tahoma, calibri)
- Interligne 1,5
- Illustrations (**sous condition de citer la(les) source(s)**) :
 - o Les photos, schémas et organigrammes sont considérés comme des figures. Les tableaux comportent des cellules, des lignes et des colonnes. Les annexes correspondent à des documents nécessaires à compléter l'information mais non indispensables et souvent trop grands pour être incorporés dans le corps du texte.
 - o Les figures, tableaux et annexes doivent être cités dans le texte qui les précède et doivent comporter :
 - Un numéro (selon l'ordre d'apparition dans le texte). Une numérotation séparée sera attribuée aux figures, aux tableaux et aux annexes,
 - Un titre explicite,

- Une référence bibliographique (le cas échéant),
 - Une légende (pour les figures).
- Aucune photographie issue d'un document soumis à copyright ne peut être reproduite sans l'autorisation des ayants droit.

L'impression du manuscrit doit être réalisée en recto/verso avec une qualité de papier adaptée.

Doivent apparaître dans l'ordre indiqué ci-dessous (documents disponibles sur e-campus – SANTE – Thèse d'exercice : <https://ecampus.unicaen.fr/course/view.php?id=29353>)

Page de couverture (cf Figure 1). En ce qui concerne le nom d'auteur : pour les femmes mariées, la règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique, suivi, éventuellement du nom de femme mariée. Il faut aussi vous assurer qu'il n'y a pas de confusion possible entre les nom et prénom. Si tel est le cas, le **prénom sera tapé en minuscules et le nom de famille en majuscules.**

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

U.F.R. Santé
Faculté des Sciences Pharmaceutiques

THESE

Pour obtenir le diplôme d'état de Docteur en Pharmacie

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

Titre de la thèse

Présentée par
Prénom NOM

Soutenu publiquement le (date de soutenance)
devant le jury composé de

Civilité / Prénom NOM	Grade / Fonction / Statut / Lieu d'exercice	Président du jury
		Examinateur
		Examinateur
		Examinateur

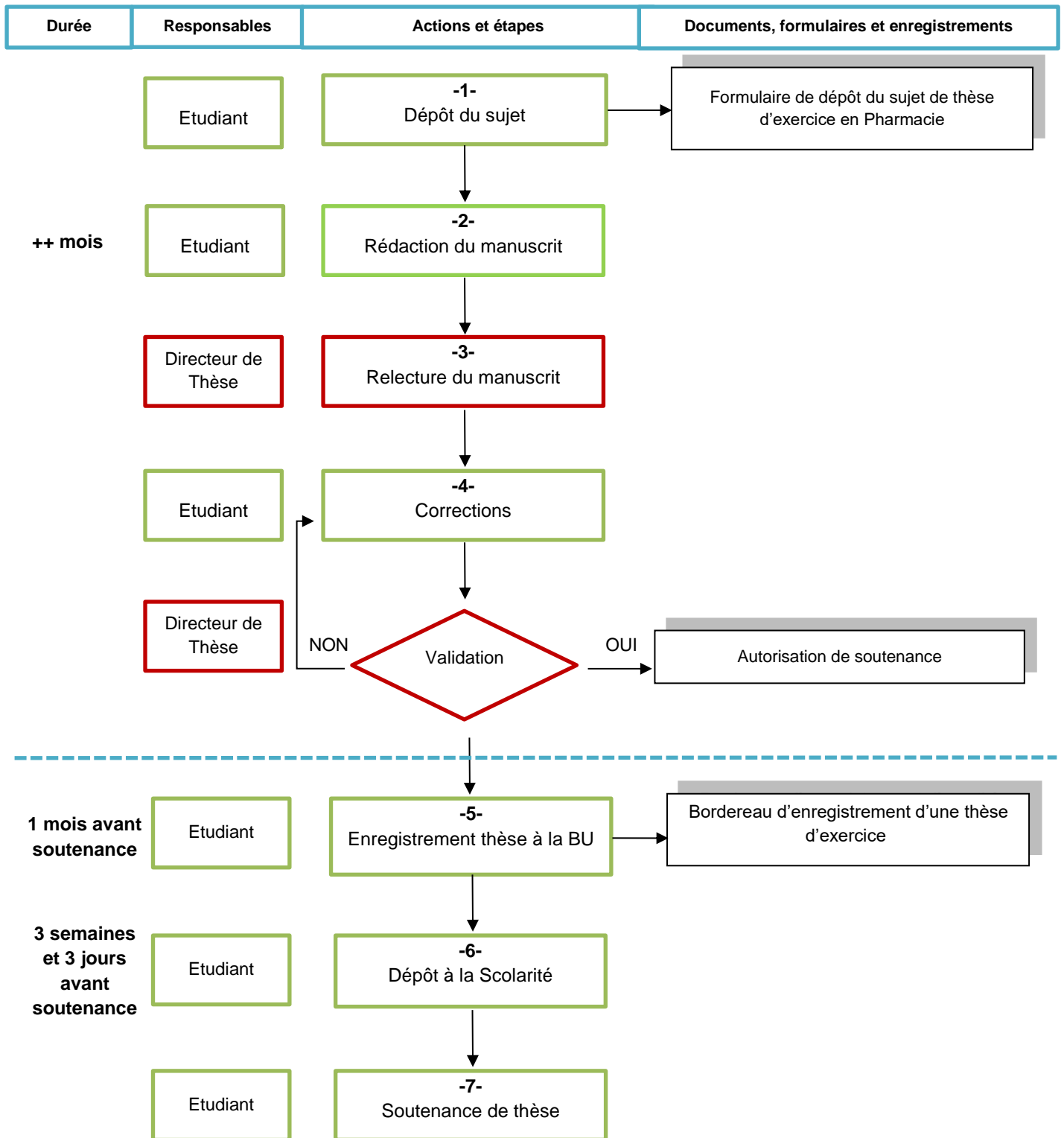
Thèse dirigée par Prénom NOM (et éventuellement co-directeur/co-encadrant)

Figure 1 : Trame de la page de couverture d'une thèse d'exercice en Pharmacie.

- Liste des enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques (vérifiez que la liste a bien été mise à jour)
- Remerciements
- Sommaire
- Liste des abréviations : les abréviations récurrentes dans le texte doivent être explicitées en début de manuscrit. Elles devront également être explicitées au moment de leur première apparition dans le corps du texte.
- Liste des Figures et Tableaux

- Corps du texte avec :
 - o Une introduction dans laquelle vous présenterez brièvement la problématique, l'intérêt du sujet de votre thèse afin de faire comprendre au lecteur le but poursuivi et la pertinence de la question posée,
 - o Les différents chapitres où vous décrierez, expliquerez, détaillerez le sujet choisi,
 - o Une conclusion qui permet de revenir à la question posée. Vous conclurez sur ce que votre travail a permis de démontrer et sur les questions qui restent en suspens.
- Bibliographie (cf Recommandations de présentation de la bibliographie sur e-campus <https://ecampus.unicaen.fr/course/view.php?id=29353>)
- Annexes
- Page des signatures (signatures du Président du jury et du Directeur de la Faculté de Sciences Pharmaceutiques)
- Quatrième de couverture (Titre et résumé du mémoire obligatoirement en français et en anglais)
- **NB** : Il est possible de rédiger une thèse sous forme d'article. La présentation du document doit comprendre, en plus de l'article publié en français ou en anglais, une introduction et une discussion en français.

SCHEMA RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ETAPES DE LA THESE



Action et étapes	Responsable	Durée/ Délai	Documents
<p>1. DEPOT DU SUJET</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au préalable, l'étudiant doit s'inscrire sur le site de l'Université de Caen Normandie en année de thèse. ▪ Remplir le formulaire de dépôt du sujet de thèse avec le Directeur de thèse et discuter de la composition du jury. ▪ Le formulaire doit être signé par le Président du Jury, le Directeur de thèse et l'étudiant. ▪ Il sera ensuite déposé au service de la scolarité auprès du (de la) responsable des thèses (au plus tard 5 semaines avant la soutenance). ▪ L'enregistrement du sujet de thèse est définitif après signature du Président du jury. Il est valable jusqu'à la soutenance si le travail de rédaction est initié et poursuivi dans les 2 ans suivant le dépôt du sujet. ▪ Tout changement, Directeur ou sujet de thèse, nécessite de remplir un nouveau formulaire et réitérer cette étape. 	Etudiant		Formulaire de dépôt du sujet de thèse
<p>2. REDACTION DU MANUSCRIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant rédige son manuscrit en suivant les conseils donnés. 	Etudiant	Plusieurs mois	CONSEILS POUR LA REALISATION DU MANUSCRIT DE THESE
<p>3. RELECTURE DU MANUSCRIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur de thèse supervise la rédaction, relit, corrige le manuscrit. 	Directeur de Thèse		

Action et étapes	Responsable	Durée/ Délai	Documents
<p>4. CORRECTIONS / VALIDATION ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant prend en compte les corrections du Directeur de thèse et peut également proposer aux membres du jury de relire et corriger le manuscrit, s'ils le souhaitent, afin d'en établir une version finale. ▪ L'étudiant prévoit une date provisoire ou définitive de soutenance avec le (la) responsable des thèses en fonction des disponibilités du jury, de la salle des thèses un mois et demi avant la date souhaitée. ▪ Après validation des corrections et accord de tous les membres du jury, le Directeur de thèse peut donner son approbation pour la soutenance. Il remplit, signe l'autorisation de soutenance et la transmet à l'étudiant. ▪ Si les corrections ne sont pas conformes à ce qui a été demandé par les membres du jury, l'étudiant réitère cette étape jusqu'à la validation du manuscrit par le Directeur de thèse. 	<p>Etudiant</p> <p>Directeur de thèse</p>		<p>Autorisation de soutenance</p>
<p>5. ENREGISTREMENT THESE A LA BU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant entre en contact avec la Bibliothèque Universitaire Santé (BU) pour l'enregistrement de sa thèse d'exercice. ▪ L'étudiant peut ou non autoriser la diffusion de son manuscrit sur Internet sur des plateformes institutionnelles de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. ▪ L'étudiant remplit un bordereau d'enregistrement de la thèse (résumé, mots-clés, autorisation de diffusion ou non...) à télécharger sur le site de l'UFR Santé. ▪ Ce bordereau dûment rempli est à envoyer par mail à l'adresse : bu.madeleine-bres.theses@unicaen.fr ▪ Après accord par mail donné par la BU, l'étudiant récupère au bureau des renseignements, à l'étage de la BU, auprès du bibliothécaire en poste, le bordereau et une attestation prouvant que l'étudiant est en règle avec la bibliothèque. 	<p>Etudiant</p>	<p>1mois avant soutenance</p>	<p>Bordereau d'enregistrement d'une thèse d'exercice</p>

Action et étapes	Responsable	Durée/ Délai	Documents
<p>6. DEPOT A LA SCOLARITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant dépose à la scolarité : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de la BU - Bordereau d'enregistrement de la thèse validé par la BU, dûment signé - Autorisation de soutenance signée par le Directeur de thèse - 1 exemplaire du manuscrit dactylographié (soumis à la signature du Président du jury et du Directeur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques, ce qui implique que cet exemplaire correspond à la version définitive) - Fichier PDF du manuscrit nommé : NOM-prenom.pdf (sans accent) à envoyer à l'adresse mail suivante : manon.brunet@unicaen.fr ▪ L'étudiant vérifie, auprès du (de la) responsable des thèses, la réservation de la salle pour la soutenance (date et heure). ▪ L'étudiant remet un exemplaire du manuscrit à chaque membre de son jury. 	Etudiant	3 semaines et 3 jours avant soutenance	
<p>7. SOUTENANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étudiant vient avant la soutenance pour préparer son oral (contrôle du matériel informatique, disposition de la salle...) ▪ Après soutenance, le jury peut décerner le titre de Docteur en Pharmacie à l'étudiant, avec ou sans corrections à apporter au manuscrit. ▪ S'il y a des corrections, l'étudiant dispose de 15 jours pour fournir au service de la scolarité l'exemplaire et le fichier pdf du manuscrit corrigés. ▪ Sans correction, l'étudiant récupère auprès du service de la scolarité une attestation de réussite en attendant le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. 	Etudiant		

Annexe 1 : Liste de prix de thèse (liste non exhaustive).

Nature du prix	Nom du prix	Organisateur	Date de candidature	Contact
PRIX THESES D' EXERCICE	Prix de l'UFR Santé <i>Réservé à des médecins et pharmaciens</i>	UFR Santé	??	manon.brunet@unicaen.fr
	Prix de la SNHP2S <i>Travail bibliographique et/ou de recherche consacré aux découvertes et à l'évolution des techniques et pratiques dans le domaine des sciences de la santé</i>	SNHP2S (Société Normande d'Histoire et de Patrimoine des Sciences de la Santé)	??	manon.brunet@unicaen.fr
	Prix François Huguet <i>Thèse bibliographique dans le domaine de la toxicologie</i>	GATOX (Groupement Associé des Enseignants de Toxicologie)		contact@gatox.fr
	Prix de thèse en pharmacie sur la Nutrition	AENFP (Association des Enseignants en Nutrition des Facultés de Pharmacie)		https://aenfp.fr/category/theses/prix-theses/

Annexe 1 : Liste de prix de thèse (liste non exhaustive).

Nature du prix	Nom du prix	Organisateur	Date de candidature	Contact
PRIX MIXTES THESES D' UNIVERSITE ET D' EXERCICE	Prix du CESPARM (Education sanitaire et sociale) <i>Réservé à des pharmaciens</i>	Académie Nationale de Pharmacie	Réception des candidatures au 15 septembre de chaque année	http://acadpharm.org info@acadpharm.org
	Prix et bourses de l'Académie Nationale de Pharmacie <i>Travaux et/ou parcours professionnel dans les domaines du Médicament, de la Biologie, de la Santé publique, y compris de la Santé environnementale</i> <i>Réservé à des chercheurs ou professionnels</i>	Académie Nationale de Pharmacie		http://acadpharm.org info@acadpharm.org
	Prix Stolon	Enseignants-chercheurs des Sciences Végétales et Fongiques des facultés de Pharmacie (Association Stolon)	Réception des candidatures avant le 30 avril	yves-françois.pouchus@univ-angers.fr
	Prix Romagnesi de la Société Mycologique de France <i>Œuvres récentes de mycologie générale, systématique ou sur l'écologie fongique</i>	Société Mycologique de France	Avant la fin juillet de chaque année	Président de la Société Mycologique de France, 20 rue Rottemberg, 75012 Paris
	Prix de thèse de la Société Botanique de France <i>Thèse d'Université ou d'Exercice de Pharmacie</i>	Société Botanique de France	Avant le 10 octobre (l'année de référence étant l'année universitaire précédente)	M. Jean Vallade 4 rue Gagnereaux, 21000 Dijon Jean.vallade@orange.fr

Annexe 1 : Liste de prix de thèse (liste non exhaustive).

Nature du prix	Nom du prix	Organisateur	Date de candidature	Contact
PRIX MIXTES THESES D' UNIVERSITE ET D' EXERCICE	Prix de thèse Arkopharma <i>Thèse sur la phyto-aromathérapie, les plantes médicinales, la nutrithérapie, les ingrédients naturels...</i>	Arkopharma	Tous les 2 ans	https://fr.arkopharma.com/pages/le-prix-de-these-arkopharma
	Prix ANOFEL	ANOFEL (Association Française des Enseignants et Praticiens hospitaliers titulaires de Parasitologie et de Mycologie Médicale)	Réception des candidatures en janvier pour les travaux soutenus l'année précédente	Pr Jean-Pierre Gangneux CHU Pontchaillou Rue Henri le Guilloux, 35000 Rennes Jean-pierre.gangneux@univ-rennes1.fr
	Prix de thèse ou mémoire <i>Réservé aux internes en pharmacies issus des sections pharmacie, biologie médicale, innovation pharmaceutique et recherche.</i>	Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens	Avril de chaque année	https://www.groupepasteurmutualite.fr/actualites/candidature-prix-pharmaciens/
	Prix de Pharmacie clinique <i>Travaux liés à la pratique de la pharmacie clinique issus des sections de Pharmacie Officinale et d'Internat en Pharmacie Hospitalière ou Innovation Pharmaceutique et Recherche.</i>	ANEPC (Association Nationale des Enseignants de Pharmacie Clinique)	Avril de l'année en cours pour des thèses soutenues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente	https://www.anepc.fr/blog anepc.prix.de.these@gmail.com